



**Procès-verbal  
de l'assemblée générale des parents**  
*tenue le 7 septembre 2022 à 19 h 30*  
*À l'École Masson de Danville*

N° de la résolution  
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC  
COMMISSION SCOLAIRE DES SOMMETS  
ÉCOLE MASSON**

Procès-verbal de l'assemblée générale des parents tenue le  
7 septembre 2022 à 19 h 30, à la cafétéria.

AG 22-23/01

**1. MOT DE BIENVENUE DE LA PRÉSIDENTE**

AG 22-23/02

**2. ÉLECTION D'UN PRÉSIDENT ET D'UNE SECRÉTAIRE  
D'ASSEMBLÉE.**

Il est proposé par Ève-Lyne Laroche, parent, et résolu :

QUE Marie-Pierre Champagne agisse à titre de présidente  
d'assemblée.

Il est proposé par Véronique Vachon, parent, et résolu :

QUE Stéphanie Gagnon agisse à titre de secrétaire d'assemblée.

Adopté à l'UNANIMITÉ.

AG 22-23/03

**3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Joannie Fillion, parent, et appuyé de

Kim Jasmin, parent, que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté  
en ajoutant au point Varia le sujet Fondation.

AG 22-22/04

**4. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE  
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 8 SEPTEMBRE 2021**



**Procès-verbal  
de l'assemblée générale des parents**  
*tenue le 7 septembre 2022 à 19 h 30*  
*À l'École Masson de Danville*

N° de la résolution  
ou annotation

Il est proposé par Julien Sirois, parent, que le procès-verbal soit adopté tel que présenté.

AG 21-22/05

- 5.** Suivi au procès-verbal  
Aucun suivi

AG -21-22/06

**6. Bilan annuel 21-22**

Plusieurs programmes et activités ont été mis en place ou ont été poursuivis. En voici quelques-uns:

- Soutien aux comportements positifs (SCP);
- Rencontres du Conseil d'établissement.

**Soutien au comportement positif**

Impact très positif. Les élèves fonctionnent au-delà des objectifs. Objectif de 80% et nos élèves y répondent à 85%-88%. Nous en sommes très fiers!

**Covid**

Retour à la normal et ça va bien.

AG -22-23/07

**7. PRÉSENTATION DE LA DIRECTION ET PRIORITÉS 2022-2023.**

Mme Marie-Pierre se présente.

Elle a fait 16 ans en enseignement. Elle a enseigné dans plusieurs écoles du secteur. Elle a fait le saut en direction car elle souhaitait accomplir un nouveau défi professionnel. Elle est vraiment heureuse d'être à l'École Masson; une école où elle a d'ailleurs déjà enseigné.

Mme Marie-Pierre énonce également les priorités 2022-2023 :

- a. Engagement et pédagogie
- b. SCP
- c. Santé globale
- d. Bien-être, bienveillance et inclusion



**Procès-verbal  
de l'assemblée générale des parents  
tenue le 7 septembre 2022 à 19 h 30  
À l'École Masson de Danville**

N° de la résolution  
ou annotation

AG 22-23/08

**8. INFORMATION SUR LES DIFFÉRENTS COMITÉS  
DISPONIBLES**

- a. Conseil d'établissement
- b. OPP
- c. Comité de parents au centre de services scolaires

AG-22-23/09

**9. INFORMATION SUR LA COMPOSITION, LE RÔLE ET LES  
FONCTIONS DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT**

Le conseil sera composé de cinq parents et cinq membres de l'équipe-école. Cette année, 2 postes de deux ans, un poste d'un an et 2 postes de substitut sont en élection. Il y a également les postes de la présidence d'assemblée, de vice-présidence et de Comité de parents offerts. De plus, il y aura une formation obligatoire pour chaque membre du CÉ.

AG 22-23/10

**10. PÉRIODE DE QUESTIONS CONCERNANT LE CONSEIL  
D'ÉTABLISSEMENT**

Aucune question

AG 22-23/11

**11. NOMINATION D'UN PRÉSIDENT D'ÉLECTION**

Mme Ève-Lyne Laroche, parent, propose QUE Mme Marie-Pierre Champagne agisse à titre de présidente d'élection. Ce qu'elle accepte.

AG 22-23/12

**12. NOMINATION DE SCRUTATEURS**

Mme Véronique Vachon et Joannie Fillion se proposent afin qu'elles agissent à titre de scrutateurs ce qui est accepté à l'unanimité.

AG 22-23/13

**13. PRÉSENTATION ET ADOPTION DES RÈGLES D'ÉLECTION**

Madame Marie-Pierre Champagne présente les règles d'élection suivantes :

Les personnes peuvent se proposer ou proposer une autre personne



**Procès-verbal  
de l'assemblée générale des parents**  
*tenue le 7 septembre 2022 à 19 h 30*  
*À l'École Masson de Danville*

N° de la résolution  
ou annotation

En commençant par la dernière personne nommée, le président d'élection vérifie l'intérêt de chaque personne.  
On passe au vote  
Les votes se font de façon secrète  
Le nombre de votes reçus pour chacun des candidats n'est pas dévoilé aux candidats.

AG 22-23/14

**14. ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DES PARENTS AU  
CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT (ART.47) ET NOMINATION  
DES SCRUTATEURS AU BESOIN**

Il y a 2 postes de deux ans et un poste d'un an en élection.

M. Paul Hamel propose Stéphanie Gagnon, ce qu'elle accepte.

Mme Stéphanie Gagnon propose Ève-Lyne Laroche, ce qu'elle accepte.

Mme Joannie Fillion propose Kim Jasmin, ce qu'elle accepte.

Mme Cindy Petit se propose comme candidate.

Vote

Résultats :

Stéphanie Gagnon sur le poste de deux ans

Ève-Lyne Laroche sur le poste de deux ans

Cindy Petit sur le poste d'un an.

Félicitations !!

Deux postes de substituts sont également disponibles.

---

Mme Marie-Pierre Champagne propose à Mme Jasmin le poste de parent substitut, ce qu'elle accepte.

Il est également proposé que Mme Marie-Pier Dickey soit la deuxième personne substitut, ce qu'elle accepte.

---



**Procès-verbal**  
**de l'assemblée générale des parents**  
*tenue le 7 septembre 2022 à 19 h 30*  
*À l'École Masson de Danville*

N° de la résolution  
ou annotation

**15. INFORMATION SUR LA COMPOSITION ET LE RÔLE DU  
COMITÉ DE PARENTS (ART 189,192,193)**

AG 22-23/15

Mme Marie-Pierre explique la composition et le rôle du Comité de parents.

AG 22-23/16

**16. MISE EN CANDIDATURE POUR LE REPRÉSENTANT DES  
PARENTS**

Mme Stéphanie Gagnon propose QUE Julien Sirois, parent et membre actuel du CÉ de l'École Masson, poursuive son implication comme représentant des parents. M. Sirois accepte ce mandat.

AG 22-23/17

**17. MISE EN CANDIDATURE AU POSTE DE SUBSTITUT**

Aucun substitut

AG 22-23/18

**18. FORMATION DE L'ORGANISME DE PARTICIPATION DES  
PARENTS (O.P.P.) ART 96**

Les parents présents ne sont pas intéressés à mettre en place un OPP. Ils préfèrent se rendre disponibles pour aider l'école dans certains projets.

AG 22-23/19

**19. ÉLECTION OU NOMINATION DES PARENTS POUR  
FORMER L'O.P.P., (S'IL Y A LIEU)**

AG 22-23/20

**20. VARIA**

**A) Fondation**

La Fondation de l'École Masson est en fonction depuis 2002. Elle aide l'école dans ses différentes activités et aide également financièrement lors de différents projets.



**Procès-verbal  
de l'assemblée générale des parents**  
*tenue le 7 septembre 2022 à 19 h 30*  
*À l'École Masson de Danville*

N° de la résolution  
ou annotation

**21. MOT DE REMERCIEMENT**

La direction remercie tous les parents présents.

AG 22-23/22

**22. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, il est proposé par  
Cindy Petit, parent et résolu :

QUE la séance soit levée à 20h30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

---

Marie-Pierre Champagne  
Directrice

---

Stéphanie Gagnon  
Secrétaire d'assemblée